

Référence de la parcelle :

Parcelle 166 Feuille 000 B01

4 impasse Georges Delmotte 59 164 Marpent

Bonjour,

Je viens de découvrir que mon terrain qui était en zone UC dans l'ancien PLU passerait en zone N et A dans le nouveau.

Comme vous pouvez le découvrir dans l'annexe 1 et sur les photos, une voirie (carrossable avec plus de 50 cm de matériaux de récupération) ainsi que des travaux de viabilisation (eau usée, PTT, eau et téléphone) ont été effectués pour créer 3 parcelles d'environ 1400m² sur la partie basse de mon terrain.

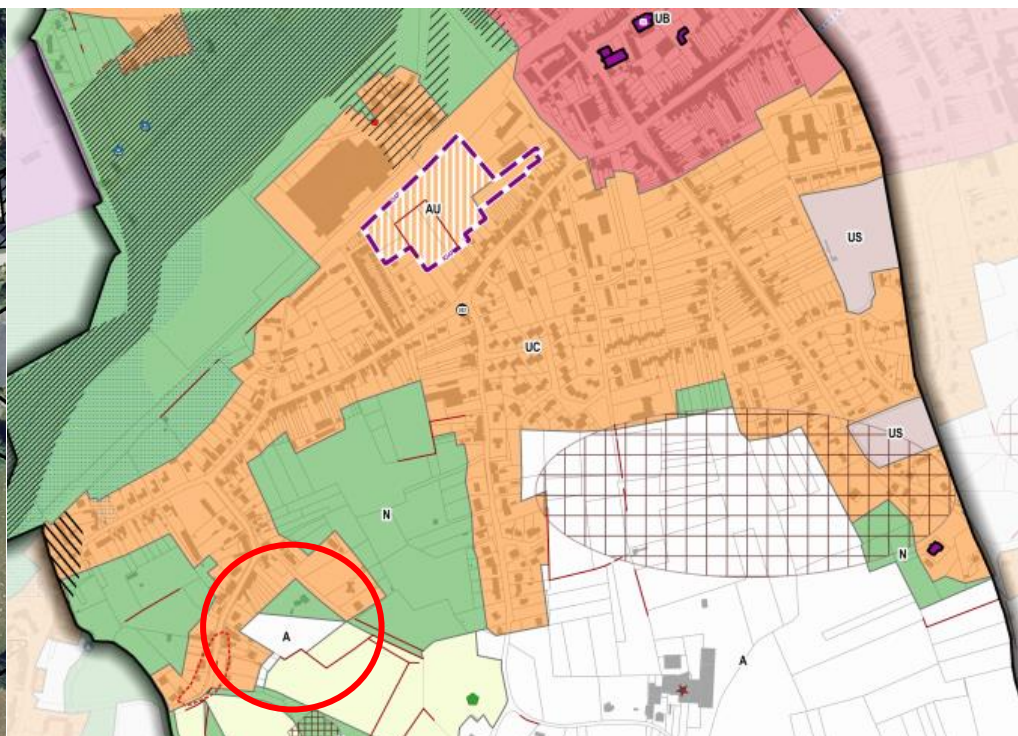
Ce projet est construit pour réaliser 3 maisons avec une orientation plein sud pour permettre d'envisager des constructions avec une très bonne qualité bioclimatique, économe en énergie.

De plus, lors des travaux d'assainissement rue Georges Delmotte (en 2014, je pense), une connexion aux eaux usées a été prévue pour ces parcelles.

Je compte très prochainement réaliser une découpe parcellaire m'appuyant sur le projet ci-dessous.

Enfin, je ne comprends pas le classement en zone agricole (aucune activité à caractère agricole sur ma parcelle).

Pourriez-vous reclasser cette partie de mon terrain en zone UC et si vous deviez récupérer une partie en zone N, une zone reste disponible pour plusieurs années sur la parcelle où est bâtie ma maison.



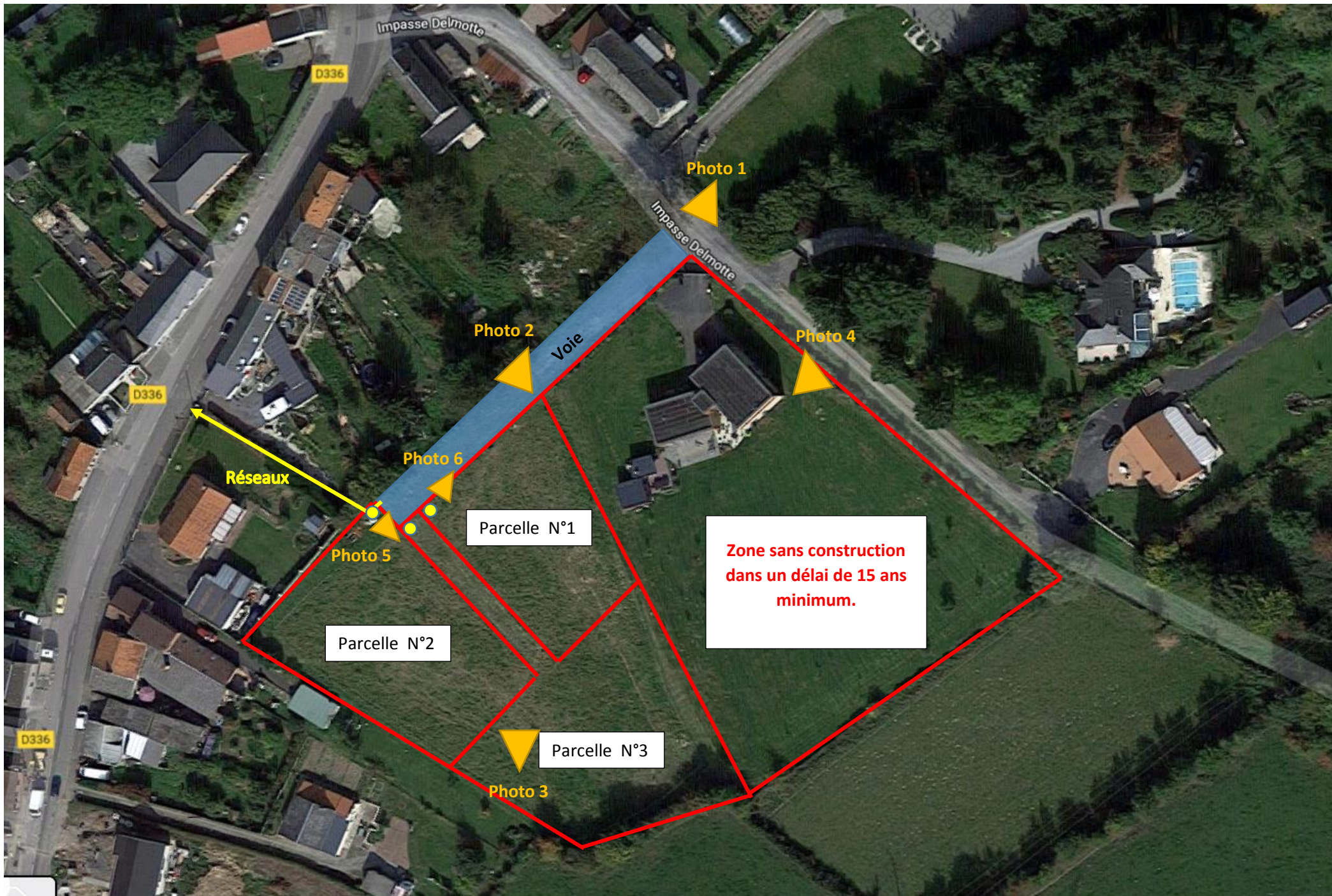




Photo N°1



Photo N°2



Photo N°3



Photo N°4



Photo N°5



Photo N°6